



COLLOQUE ÉTHIQUE MÉDICALE

APPEL À COMMUNICATION

DATE LIMITE D'ENVOI : 21 JUIN 2019

PRÉSENTÉ PAR
LE LAB'ÉTHIQUE

LE 15 OCTOBRE 2019
SALLE NARCEJAC
LYCÉE CLEMENCEAU À NANTES

CORPS ET ESPRITS DANS LA RELATION DE SOIN

Depuis plusieurs décennies la médecine ne considère plus seulement les patients du point de vue biologique, c'est-à-dire de leur corps et des données objectivables qu'on en peut tirer. Plus que de simples corps, ils sont reconnus comme des êtres souffrants et conscients, des sujets avec des émotions, des croyances et des préférences à faire valoir. C'est l'émergence d'une approche globale de la médecine abordant le patient à la fois sur le plan physique et psychique. Dans le même temps, la loi française oblige alors les soignants à informer de manière adaptée leurs patients, à recueillir leur consentement pour tout acte de soin et à soulager leurs souffrances.

Quel est alors l'objet du soin : le corps, l'esprit ou bien les deux ? Et dans ce dernier cas, qu'entend-t-on par soigner le corps et l'esprit ?

Toutefois, la médecine d'aujourd'hui a encore tendance à traiter les problèmes, quels qu'ils soient, avec des médicaments ou des interventions chirurgicales : face à cette personne mal dans sa peau, s'intéresse-t-on à la source de ce mal-être avant de modifier son apparence par de la chirurgie esthétique ? Les soignants se posent-ils la question de savoir si c'est bien le mal lui-même qui est traité ou seulement un symptôme ? En somme, dans la pratique actuelle, cherche-t-on réellement à soigner aussi bien l'esprit que le corps ?

Le rôle des soignants n'est-il que de guérir un corps, médecine du cure, ou bien de prendre soin de l'individu dans son ensemble, médecine du care ? Comment une médecine du care, globalisante, peut-elle se mettre en place dans les conditions actuelles ?

De plus, le soin repose sur une relation entre patient et soignant. Leur reconnaître un esprit et la nécessité de les respecter l'un comme l'autre est parfois source de problème : en cas de conflit, quelle place et quelle responsabilité donner à chacun ? Le patient est-il en droit de tout exiger ? Le soignant doit-il tout accepter ? Derrière ces questions, se trouvent celle de la médecine des désirs mise en balance avec la clause de conscience des soignants mais également celle du statut du corps : sommes nous propriétaires de notre corps et pouvons-nous en disposer librement ? La relation de soin doit-elle prendre en compte la conscience du soignant ?

Force est de constater, avec les médecines alternatives telles que l'hypnose ou l'art-thérapie, que la médecine traditionnelle n'a plus le monopole du soin. Le développement d'une approche, moins technique, est-il le signe de l'échec de la médecine traditionnelle dans sa tentative nouvelle de prendre en compte l'individu dans son ensemble, comme corps et esprit ? Ou bien ces médecines alternatives doivent-elles être considérées comme un atout supplémentaire du système médical ? Si oui, comment médecine traditionnelle et médecines alternatives peuvent-elles travailler ensemble pour une prise en charge globale des patients ?

C'est sur ces questions et toutes celles qui en découlent que nous vous invitons à intervenir. Dans cette perspective, nous vous remercions de nous envoyer un abstract décrivant l'objet de votre proposition de communication (500 mots max.) au plus tard le 21.06.2019 à l'adresse suivante :

lelabethique@laposte.net

